

Image not found or type unknown



Temps au droit de chômage suite à un CDI, une démission et un CDD

Par **Herwan68**, le **16/10/2016 à 20:31**

Bonjour, Si je démissionne de mon CDI et que je prends un CDD par la suite, d'un jour, ou d'un mois ou de 6 mois, le temps et le montant de chômage sera calculé sur mon dernier emploi ou cela prend en compte tous les derniers emplois ? Bien à vous

Par **Visiteur**, le **16/10/2016 à 21:32**

BONJOUR marque de politesse [smile4] Vous devriez pouvoir bénéficier de l'are après 122 jours de cdd et prise en compte du temps de travail incluant votre cdi.

Par **Herwan68**, le **17/10/2016 à 17:00**

Merci bcp :) Bonne journée :)